



REGLEMENT TOUR DE MOSELLE 2016

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le TOUR DE MOSELLE est organisé par le CYCLO SPORT THIONVILLOIS sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute du **9 au 11 septembre 2016**.

ARTICLE 2 - TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories élites. Elle est inscrite au calendrier FFC élite homme.

L'épreuve est classée en classe Elite Open, et fait partie du Trophée ROCC Tour ACCDN DRAG Bicycles

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel appartenant aux équipes. Veuillez vous assurer en conséquence.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes Continentales UCI Françaises - Equipes Nationales - Equipes étrangères, régionales et de club (3) - Equipes FFC (coureurs de 1^{re} et 2^e catégorie seuls) - Pôles - Equipes de Division Nationale 1- Equipe de Division Nationale 2 - Equipes de Division Nationale 3 - Equipes de Comités Régionaux - Equipes de Comités Départementaux - Equipes de Clubs.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 coureurs et de maximum 6 coureurs.

ARTICLE 5 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le **vendredi 9 septembre à 8h30 au Foyer du Jeune Travailleur, 2 Rue Mermoz à Thionville.**

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **8h30 à 10h15 le vendredi 9 septembre.**

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des Commissaires, **est fixée à 10h30 et aura lieu au Foyer du Jeune Travailleur de Thionville.**

ARTICLE 6 - RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550 mhz.

ARTICLE 7 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Passion.

ARTICLE 8 - INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

- Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du temps ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute après le passage dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

ARTICLE 9 - DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit : 1^{er} - 3^e et 4^e étape : 15 %, 2^e étape : 20 %.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 10 - CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis :

- **Classement individuel au temps**
- **Classement individuel des points chauds**

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
5	3	1

Le classement général s'établira par l'addition des points obtenus lors des sprints.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de seconde et ainsi jusqu'à la 3^e place.

En cas de nouvelle égalité, ceux-ci seront départagés à l'issue du classement général individuel au temps.

- **Classement individuel de la montagne**

Le classement général de la montagne s'obtient par l'addition des points attribués au sommet des cols ou côtes selon la cotation suivante :

Côtes	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
1 ^{re} catégorie	10	8	6	4	2	1
2 ^e catégorie	6	4	2	1	-	-
3 ^e catégorie	4	2	1	-	-	-

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
- 2) nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
- 3) classement général individuel au temps

- **Classement du meilleur jeune**

Tous coureurs âgés entre 19 et 22 ans.

- **Classement Meilleur Grand Est**

Les équipes concernées sont celles appartenant aux régions d'Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche Comté, Lorraine et Luxembourg.

- **Classement du plus combatif**

Le prix de la combativité récompense le coureur le plus généreux dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif. Ce prix, établi dans les étapes en ligne, est décerné par un jury présidé par le directeur de l'organisation.

Le combatif de l'étape porte dans l'étape suivante un maillot distinctif.

Un super Combatif est désigné par les membres du jury à la fin du Tour de Moselle et recevra un trophée.

- **Classement par équipe**

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe.

En cas d'égalité les équipes sont départagées par l'addition des places obtenue par leurs 3 premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipe s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour
- 2) Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour, etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

Pour bénéficier des prix des différents classements, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

ARTICLE 11 - PRIX

Les prix suivants sont attribués :

1^{re} - 4^e Etape	
Grille 1 220 € / 20	
1 ^{er}	246
2 ^e	183
3 ^e	146
4 ^e	122
5 ^e	98
6 ^e	85
7 ^e	67
8 ^e	55
9 ^e	37
10 ^e	24
11 ^e	21
12 ^e	20
13 ^e	18
14 ^e	17
15 ^e	15
16 ^e	14
17 ^e	14
18 ^e	14
19 ^e	12
20 ^e	12
Total	1 220

2^e - 3^e Etape	
Grille 610 € / 20	
1 ^{er}	122
2 ^e	91
3 ^e	73
4 ^e	61
5 ^e	49
6 ^e	43
7 ^e	34
8 ^e	27
9 ^e	18
10 ^e	12
11 ^e	11
12 ^e	9
13 ^e	9
14 ^e	9
15 ^e	8
16 ^e	8
17 ^e	7
18 ^e	7
19 ^e	6
20 ^e	6
Total	610

Classement Général	
Grille 1 829 € / 25	
1 ^{er}	365
2 ^e	274
3 ^e	220
4 ^e	183
5 ^e	146
6 ^e	119
7 ^e	96
8 ^e	73
9 ^e	66
10 ^e	58
11 ^e	46
12 ^e	37
13 ^e	27
14 ^e	22
15 ^e	18
16 ^e	14
17 ^e	9
18 ^e	9
19 ^e	8
20 ^e	8
21 ^e	7
22 ^e	6
23 ^e	6
24 ^e	6
25 ^e	6
Total	1 829

Classement Général GPM	
Grille 152 € / 5	
1 ^{er}	54
2 ^e	38
3 ^e	30
4 ^e	18
5 ^e	12
Total	152

Classement Général PC	
Grille 152 € / 5	
1 ^{er}	54
2 ^e	38
3 ^e	30
4 ^e	18
5 ^e	12
Total	152

Classement Général Plus combatif	
Grille 90 € / 3	
1 ^{re} Etape	30
3 ^e Etape	30
4 ^e Etape	30
Total	90

Classement Général Meilleur Grand Est	
Grille 152 € / 5	
1 ^{er}	54
2 ^e	38
3 ^e	30
4 ^e	18
5 ^e	12
Total	152

Classement Général Meilleur Jeune	
Grille 152 € / 5	
1 ^{er}	54
2 ^e	38
3 ^e	30
4 ^e	18
5 ^e	12
Total	152

Super Combatif 60 €

Classement Général Final par équipe	
150 € / 1	

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 6 397 €.

ARTICLE 12 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à :

1^{er} étape : Mairie Ecole Basse Rentgen

2^e étape : Gymnase Tressange

3^e étape : Vestiaire Stade de Foot Nilvange

4^e étape : Gymnase Municipal - Salle du CST - Entrée par rue Général Walker - THIONVILLE

ARTICLE 13 - PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- le premier de l'étape

- les leaders des classements annexes suivants (ceux-ci seront annoncés sur radio tour) :

Individuel au temps

Point chaud

Montagne

Plus combatif

Meilleur jeune

Meilleur Grand Est

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Ordre de priorité pour le port des maillots en cas de cumul :

Classement Général

Point chaud

Montagne

Meilleur jeune

Meilleurs Grand Est

Plus combatif

Les casquettes pour la meilleure équipe seront remises au départ de l'étape suivante.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- le premier de l'étape

- les vainqueurs des classements annexes suivants (ceux-ci seront annoncés sur radio tour):

Individuel au temps

Point chaud

Montagne

Plus combatif

Meilleur jeune

Meilleur Grand Est

L'équipe vainqueur du classement par équipes avec le directeur sportif

ARTICLE 14 - PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.